

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 33

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230628-6 : PAT_CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - AVENANT N°2- AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°2

Par délibération n°20210630-30 du 30 juin 2021, les élus communautaires ont approuvé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et le Département du Calvados.

Par délibération n°20220330-27 du 30 mars 2022, les élus communautaires ont approuvé l'avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et le Département du Calvados.

Pour rappel, le CRTE est conclu pour la durée du mandat communautaire 2020-2026 et a vocation à répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique (axe transversal des CRTE) à laquelle s'adjoignent les transitions économiques, démographiques et numériques.

Ce contrat, signé en juillet 2021, peut être amendé en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Afin d'assurer la gouvernance du CRTE, un Comité technique et un Comité de Pilotage ont été créés.

Le Comité Technique est chargé de préparer les fiches-actions répondant aux indices fixés par l'Etat (maturité – caractère structurant). Son rôle est de livrer un avis technique au Comité de Pilotage, de préparer et de suivre la mise en œuvre du CRTE.

Le Comité de Pilotage est, quant à lui, chargé d'examiner la programmation et le financement des projets, de valider l'évolution du contrat.

Ce dernier s'est réuni le 16 juin 2023. A son issue, un avenant n°2 au CRTE est proposé afin d'en actualiser ses annexes, détaillant les fiches actions des projets intercommunaux et communaux.

L'avenant N°2 est disponible sur l'espace élus <https://prebocageintercom.fr/pre-bocage-intercom/intercom/espaces-elus/>

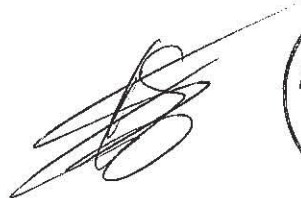
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au CRTE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

